

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 21 avril 2021, se tient à 19 h 50, via conférence web ou téléphonique, la séance régulière d'avril 2021 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron (quitte à 20 h 55)	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Micheline Robert	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Véronique Lachance, agente aux communications et messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau et Rafael Lambert, responsable de la géomatique, des technologies et de la prévention incendie sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Puisque la séance a lieu via le web, chacun des maires présents se nomme à tour de rôle. Madame le préfet nomme ensuite les employés présents.

## 2.0

**ORDRE DU JOUR**

Le titre du sujet 9.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT À LIMITER L'ÉROSION EN PROVENANCE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL sera modifié de manière à se lire :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT À LIMITER L'ÉROSION

Il est demandé d'ajouter le point 16.8 ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AGENT.E ADMINISTRATIF.IVE

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 Varia, les sujets suivants :

- Invitation 7@9 – Rencontre des acteurs de développement locaux
- Rencontre du ministère des Transports

**2021-55****ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2021
6.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
7.	BONS COUPS
8.	<b><u>AMÉNAGEMENT</u></b>
8.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
8.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
8.3.	DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CONSEIL DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE (CIBLE)
8.4.	ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT
9.	<b><u>ENVIRONNEMENT</u></b>
9.1.	BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

9.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
9.3.	FONDS BASSIN VERSANT – 2 <sup>E</sup> APPEL DE PROJETS
9.4.	DEMANDE D'APPUI UNIS POUR LA FAUNE – AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES POPULATIONS DE CHEVREUILS, DE L'EXPÉRIENCE DE CHASSE ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUE
9.5.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT À LIMITER L'ÉROSION EN PROVENANCE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL
9.6.	CONTRAT AVEC CITAM POUR LA GESTION DES APPELS DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (BFS)
9.7.	DÉPÔT DU CALENDRIER DE CUEILLETTE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2021
9.8.	DÉPÔT DU CALENDRIER DE CUEILLETTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2021
10.	<b><u>TRANSPORT</u></b>
10.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
10.2.	ADOPTION DU BUDGET ÉQUILIBRÉ ET APPROUVÉ POUR L'ANNÉE 2021 EN TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF - PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC)
10.3.	TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2021
11.	<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u></b>
11.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
11.2.	ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ INCENDIE, ANNÉE 2020
11.3.	ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – VERSION 2 SUITE À LA RÉCEPTION DE SON ATTESTATION DE CONFORMITÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
11.4.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
12.	<b><u>SERVICE D'ÉVALUATION</u></b>
12.1.	RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
13.	<b><u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u></b>
13.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
13.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
13.3.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
13.4.	POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DIFFUSEURS – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

<b>14.</b>	<b><u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u></b>
<b>14.1.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
<b>14.2.</b>	PROGRAMMES DE SUBVENTION DE SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2020-2021
<b>14.3.</b>	REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2020
<b>15.</b>	<b><u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u></b>
<b>15.1.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
<b>15.2.</b>	RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS
<b>15.3.</b>	RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE
<b>15.4.</b>	PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC
<b>15.5.</b>	ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – FRR VOLET 2
<b>15.6.</b>	ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024 – FRR VOLET 2
<b>15.7.</b>	ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES DE L'ENVELOPPE A (ANNEXE 2) - POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020 – 2024
<b>15.8.</b>	COMPOSITION DU COMITÉ DE CONFORMITÉ – FRR VOLET-2, PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024
<b>16.</b>	<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>
<b>16.1.</b>	COMPTES À PAYER
<b>16.2.</b>	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MARS
<b>16.3.</b>	ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-08 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS AU COMITÉ ADMINISTRATIF
<b>16.4.</b>	ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC
<b>16.5.</b>	RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT DE L'ANNÉE 2020
<b>16.6.</b>	VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
<b>16.7.</b>	BÂTIMENT
<b>17.</b>	<b><u>RAPPORT D'ACTIVITÉS</u></b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ COGESAF</li> <li>➤ COBARIC</li> <li>➤ Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic</li> <li>➤ Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac</li> <li>➤ Ressourcerie du Granit</li> <li>➤ Centre Universitaire des Appalaches</li> <li>➤ Comité 3 MRC/RICEMM</li> </ul>

	➤ Comité 2025
18.	<b><u>PROJET ÉOLIEN</u></b>
18.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
19.	<b><u>VARIA</u></b>
20.	<b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>
21.	<b><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></b>

### 3.0

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel [secretariat@mrcgranit.qc.ca](mailto:secretariat@mrcgranit.qc.ca) de la MRC.

### 4.0

#### SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

##### SUIVI DES RÉUNIONS

- **Appui à la MRC du Granit – Pression auprès du CRTC et des télécommunicateurs 5G versus le réseau cellulaire en région**
  - MRC LaMatanie
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**
  - À titre de ministre responsable du Fonds régions et ruralité (FRR), j'ai le plaisir de vous annoncer que la Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit bénéficiera d'une enveloppe de 1 225 863 \$ pour l'année financière 2021-2022 afin de soutenir des activités en lien avec la compétence de développement local et régional.

##### SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Communiqué de presse**
  - Ouvrir un service de garde en milieu familial dans la MRC du Granit : un projet soutenu financièrement par de nombreux acteurs du milieu socio-économique ;. François Jacques - Député de Mégantic SADC région de Mégantic Cpe-Bc Sous Les Étoiles.
- **La MRC est présentement en affichage de poste**
  - Adjoint(e) à l'aménagement du territoire - Adjoint(e) exécutif(ve) - Adjoint(e) à l'agriculture et à l'environnement - Agent de service à la clientèle – environnement Brigade verte - Conseiller(ère) à la gestion des matières résiduelles.
- **La MRC du Granit s'engage pour l'accueil grâce à des projets mobilisateurs**
  - La MRC du Granit possède un outil pour guider les interventions soit la Politique pour un territoire accueillant et inclusif. Cette politique, élaborée par le Comité tactique sur la diversité culturelle formé par la Société de développement économique du Granit (SDEG), cherche à offrir aux institutions de la MRC, ses entreprises, ses organismes, ainsi qu'à sa population, un cadre de référence en matière d'accueil et d'inclusion, et

faciliter sa mise en œuvre dans le respect des enjeux et des mécanismes de gestion propres à chacun.

## COURRIER

### ➤ **Actions patrimoine**

- Action patrimoine, organisme à but non lucratif, réalise actuellement un état des lieux sur les données d'inventaire du patrimoine bâti au Québec. Nous sollicitons votre collaboration afin d'avoir le portrait le plus complet de la situation en ce qui a trait à la création, à l'utilisation et à la diffusion des données d'inventaire. Ce questionnaire sera suivi d'ateliers sur la découvrabilité des données. Ensuite, Action patrimoine rédigera un état des lieux qui sera publié cet automne.

### ➤ **Agence forestière de la Montérégie**

- Dépôt de la résolution présentant la position de l'AFM concernant le projet de transfert des MRC Brome-Missisquoi et la Haute-Yamaska vers la région de l'Estrie.

### ➤ **Association québécoise Zéro déchet**

- L'Association québécoise Zéro Déchet est fière d'ajouter aujourd'hui la conférence "Réussir son déménagement zéro déchet" à son catalogue. Présentée en virtuel, d'une durée d'une (1) heure incluant une période de questions de 15 min, cette conférence a pour objectif d'accompagner les citoyen(ne)s tant dans la préparation et la réalisation de leur déménagement, que dans l'installation qui s'en suit, et ce afin d'avoir le moins d'impact possible.

### ➤ **Autorité des marchés publics (AMP)**

- Au cours des dernières semaines, l'[Autorité des marchés publics](#) (AMP) a exercé la surveillance de nombreux contrats et sous-contrats publics. Les vérifications effectuées ont révélé que l'octroi de plusieurs d'entre eux était non conforme puisque les entreprises sélectionnées ne détenaient pas leur autorisation de contracter avec l'État, alors que celle-ci était nécessaire.

### ➤ **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

- Soucieux de mieux faire connaître la mission du BAPE, de favoriser la participation et d'informer les citoyens sur le déroulement de ses travaux, la commission d'enquête invite les citoyens à participer à une rencontre préparatoire à l'audience publique en direct sur sa page Facebook et dans son site Web.
- Annonce la première partie de l'audience publique sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes. Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures applicables, cette première partie se tiendra uniquement en mode numérique à compter du mardi 23 mars 2021 à 19 heures en direct sur le site Web du BAPE et sur sa page Facebook.

### ➤ **Cégep de Saint-Laurent**

- Programmation complète pour le printemps 2021 pour le perfectionnement professionnel en gestion des eaux ainsi que les formations préalables à l'obtention des certificats de qualification selon le Programme de qualification des opérateurs en eau potable.

### ➤ **CIUSSSE/CHUS**

- Une adhésion encore plus rigoureuse aux mesures de contrôle est demandée pour tous les milieux de travail. Si la distanciation ne peut pas être appliquée, la qualité du masque porté sera décisive pour l'identification des travailleurs ayant eu des contacts étroits nécessitant un isolement de 14 jours.

### ➤ **CPTAQ**

- Orientation préliminaire, dossier no.430084, municipalité de Nantes, dossier no.430457, Expresse Beauce Mégantic, dossier no.430316, municipalité de Milan.
- Décision dossier no.427102, municipalité de Lambton, dossier no. 426650, municipalité de Saint-Romain.

- **Espace OBNL**
  - Étude de rémunération des gestionnaires d'OBNL. Les répondants qui nous laisseront leurs coordonnées obtiendront deux webinaires gratuits.
- **Fédération québécoise des municipalités (FQM)**
  - L'équipe du Service d'approvisionnement municipal (SAM) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a le plaisir de vous présenter son premier Rendez-vous technique dédié complètement à l'éclairage extérieur, le mercredi 14 avril de 8 h 30 à 12 h 15.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
  - Invite à répondre à un court questionnaire qui lui permettra de bien comprendre vos besoins et vos attentes à l'égard des communications diffusées par le Ministère.
- **Ministère de la Sécurité publique (MSP)**
  - La date limite pour l'appel des candidatures pour la remise de décorations ou de citations dans le cadre de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières a été fixée au 19 mars 2021. Pour plus d'information sur le sujet ou pour soumettre une candidature, consulter le site Web du ministère de la Sécurité publique.
  - Trousse aux municipalités ; dans le but d'informer la population québécoise, nous sollicitons la collaboration des municipalités. À cet effet, une trousse comprenant des outils de communication qui leur est destinée a été développée. Les autorités municipales qui décideront d'autoriser le déploiement de cet équipement sur leur territoire seront ainsi en mesure de bien informer leurs citoyens à propos du feu vert clignotant.
- **Ministère des Transports**
  - Questionne l'intérêt de la MRC du Granit à rencontrer le ministère des Transports afin de vous présenter les projets qui seront réalisés au cours des deux prochaines années sur votre territoire, dans le cadre de la programmation des investissements routiers 2021-2023. Cette rencontre serait également l'occasion pour le conseil de la MRC d'aborder des problématiques particulières ou de faire le suivi de certains dossiers.
- **MRC Beauharnois-Salaberry**
  - Demande au ministère de la sécurité publique visant la révision de la réglementation applicable à la formation d'opérateur d'autopompe.
- **MRC de Maria-Chapdeleine**
  - Résolution, demande d'appui quant à leur demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale.
- **MRC de Papineau**
  - Modifications demandées concernant certaines obligations en lien avec des travaux sur des routes, loi sur les ingénieurs, en appui à la municipalité de Saint-André-Avellin.
- **MRC de la Vallée-Du-Richelieu**
  - Appui la MRC d'Autray dans sa demande à la ministre de la Culture et des Communications de retirer l'article 87 du projet de loi numéro 69 afin que seules les municipalités locales aient le pouvoir d'autoriser ou non la démolition d'un bâtiment sur son territoire.
- **Municipalité de Courcelles**
  - Considérant que toutes les municipalités ont l'obligation de fournir un plan d'action pour la gestion de leurs matières organiques, Courcelles s'engage à mettre en place pour 2021 des composteurs domestiques ainsi que des bacs d'apport volontaire.
- **Municipalité de Lambton**
  - ATTENDU QUE toutes les Municipalités ont l'obligation de fournir leur plan d'action pour la gestion de leurs matières organiques;. QUE le Conseil municipal préconise la desserte de compostage domestique et apport volontaire et que l'année d'implantation projetée est 2022.
- **Municipalité de Milan**
  - Considérant que toutes les municipalités ont l'obligation de fournir un plan d'action pour la gestion de leurs matières organiques, résolution que Milan plantera en 2023 le compostage domestique avec apport volontaire.

- **Municipalité de Piopolis**
  - Premier projet de règlement no. 2021-02 modifiant le règlement de zonage no. 2006-009 afin d'inclure des dispositions relatives aux résidences de tourisme.
- **Municipalité de Sainte-Cécile**
  - Règlement modifiant le règlement de zonage afin de modifier les dispositions relatives à l'architecture et l'apparence extérieure des constructions.
- **Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**
  - Tel que demandé par les responsables de l'organisme Unis pour la Faune, voici la résolution que la municipalité a adoptée pour appuyer l'organisme dans leur démarche d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.
- **Municipalité de Saint-Romain**
  - Premier projet de règlement no 2021-02 modifiant le règlement de zonage no 2009-08 afin de bonifier la réglementation, que le conseil de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin a adopté.
- **Municipalité de Val-Racine**
  - Considérant que toutes les municipalités ont l'obligation de fournir un plan d'action pour la gestion de leurs matières organiques, résolution que Val-Racine choisit le mode de desserte par compostage domestique et l'année d'implantation sera 2024.
- **Priorité-Emploi Estrie**
  - En collaboration avec Sherbrooke Innopole et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, des activités d'information vous sont offertes gratuitement.
- **RICEMM**
  - La Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic souligne les conversions complètes d'éclairage public dans 5 municipalités et est heureuse de mettre en lumière le leadership des municipalités de Stratford, Saint-Isidore-de-Clifton, Lac-Drolet, Saint-Romain et East-Angus en matière d'éclairage extérieur respectueux du ciel étoilé, de l'environnement et de la santé.
- **Société d'Habitation du Québec**
  - En vertu de l'entente conclue avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la gestion des programmes gouvernementaux d'amélioration de l'habitat, les partenaires doivent soumettre l'état des débours et des encaissements effectués au cours de l'année civile 2020 (du 1er janvier au 31 décembre).
  - Vous avez jusqu'au vendredi 26 mars 2021 pour faire une demande de préautorisation des engagements pour des dossiers pour lesquels les étapes préalables à l'engagement ont été complétées suivant les consignes sanitaires gouvernementales en vigueur.
- **Service Canada, Direction des Services aux citoyens**
  - Coordonné du nouveau spécialiste des services aux citoyens ; Éric Labbé. Son courriel est [eric.labbe@servicecanada.gc.ca](mailto:eric.labbe@servicecanada.gc.ca).
- **Sûreté du Québec**
  - Le 24 mars il va avoir un webinaire « Les fraudes en temps de pandémie : mythes et réalités », nous aimerions sensibiliser la population en générale. Est-ce possible de partager cette invitation sur vos réseaux?
- **Table de concertation des aînés de l'Estrie(TRCAE)**
  - La table régionale de concertation des aînés de l'Estrie (TRCAE) en collaboration avec la Table de concertation des personnes âgées du Granit, vous invite à participer à une rencontre de concertation spéciale le 4 mars prochain de 9 h 30 à 11 h 30 via la plateforme Zoom.
- **Union des municipalités**
  - Du 12 au 14 mai prochains se tiendront les 99e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Invitation à la première édition virtuelle de ce rendez-vous phare du milieu municipal au Québec.

➤ **Ville de Lac-Mégantic**

- Projet de règlement no 2021-01 modifiant le plan d'urbanisme concernant la bonification réglementaire pour que *l'annexe 1 Plan des affectations du sol* fasse partie intégrante du règlement.

## REVUES

- BÂTIVert de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Espace OBNL
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- Infolettre Sécurité incendie
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- LobbYscope
- Marché municipal
- Québecvert
- Quorum
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

### 5.0

---

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2021

#### **2021-56**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2021**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 17 mars 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.0

---

#### SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet à traiter.

## 7.0

---

BONS COUPS

Les bons coups des Municipalités de Saint-Romain et Piopolis ont été transmis aux maires par courriel.

8.0 AMÉNAGEMENT
-----------------

## 8.1

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 8.2

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

## 8.3

---

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CONSEIL DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE (CIBLE)**2021-57****SOUTIEN FINANCIER – CONSEIL DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DE L'ESTRIE (CIBLE)**

CONSIDÉRANT QUE les MRC de l'Estrie ont mis en œuvre, de 2018 à 2021, une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire, dans laquelle il a été convenu de mettre en œuvre un mécanisme de concertation du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit reconnaît l'expertise du CIBLE quant au développement et à la coordination d'initiatives collectives permettant le soutien des entreprises du secteur bioalimentaire, notamment en matière de mise en marché de proximité, de circuits thématiques ou d'agrotourisme;

CONSIDÉRANT QUE le CIBLE peut jouer un rôle-clé dans le soutien à l'achat local, l'agrotourisme et l'autonomie alimentaire, les enjeux liés à ces sujets étant de plus en plus préoccupants pour le consommateur québécois;

CONSIDÉRANT QUE le CIBLE a été clairement identifié comme l'organisme pouvant soutenir le développement et l'agrotourisme, dans la foulée de la fin des activités du Conseil pour l'agrotourisme des Cantons-de-l'Est (CACE);

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit souhaite que le CIBLE joue un rôle prépondérant dans la concertation des acteurs du secteur bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit souhaite que le CIBLE augmente davantage ses revenus autonomes, notamment par une offre de services à la carte pour les organismes et institutions;

CONSIDÉRANT QUE le comité Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC du Granit a recommandé la participation de la MRC du Granit au projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte d'octroyer, sur une durée de trois ans, la somme de 25 714 \$ au Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie, sous réserve des disponibilités financières, selon la répartition suivante :

- Pour l'année financière 2021-2022, une somme de 10 000 \$;
- Pour l'année financière 2022-2023, une somme de 8 571 \$;
- Pour l'année financière 2023-2024, une somme de 7 143 \$.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise les représentants à signer l'entente de collaboration.

QUE les montants afférents soient pris à même les sommes reçues dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Volet 2 dans l'enveloppe des Opportunités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8.4

---

#### ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT

Monsieur Patrice Gagné informe les maires que le comité administratif de la MRC a entériné l'engagement de monsieur Philippe Vermette au poste d'adjoint à l'aménagement, lequel est entré en fonction le 7 avril dernier.

---

#### 9.0 ENVIRONNEMENT

#### 9.1

---

#### BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Les bons coups environnementaux de la Municipalité de Saint-Romain et de la MRC du Granit ont été envoyés aux maires par courriel.

Madame Julie Morin ajoute que la Ville de Lac-Mégantic a été informée ce matin que le projet microréseau a remporté un prix lors de la 8e édition des prix NOVAE 2021 qui regroupe les 20 meilleurs projet de l'année en ce qui a trait entre autres à l'économie positive et l'engagement pour l'environnement.

#### 9.2

---

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre n'a eu lieu.

#### 9.3

---

#### FONDS BASSIN VERSANT – 2<sup>E</sup> APPEL DE PROJETS

Madame le préfet rappelle aux maires qu'ils ont été informés par courriel, il y a quelques semaines, d'un second appel de projets dans le cadre du Fonds bassin versant et que ce dernier prend fin le 30 avril prochain.

#### 9.4

---

#### DEMANDE D'APPUI UNIS POUR LA FAUNE – AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES POPULATIONS DE CHEVREUILS, DE L'EXPÉRIENCE DE CHASSE ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUES

**2021-58****APPUI UNIS POUR LA FAUNE – AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES POPULATIONS DE CHEVREUILS, DE L'EXPÉRIENCE DE CHASSE ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Unis pour la Faune a interpellé la MRC du Granit afin de lui demander de l'appuyer dans sa volonté de représenter les intérêts des amateurs de chasse, de pêche et de plein air auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et à ce titre, participer aux réunions et tables de concertation en matière de gestion de notre patrimoine faunique et de ses habitats;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit et la région de l'Estrie sont des destinations de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important pour nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE les densités locales élevées de cerfs dans certaines portions de l'Estrie et la baisse de qualité des habitats fauniques entraînent une déprédation accrue des forêts et des parcelles agricoles qui sont observées depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité du cheptel de cerfs sont annuellement régulés par la rigueur de nos hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation et par la chasse;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au cerf de Virginie vendu a diminué de près de 26 % entre 2007 et 2019, ce qui entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec et la diminution graduelle d'un outil de gestion précieux pour les gestionnaires de la faune qu'est la chasse;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du MFFP expérimentent actuellement plusieurs modalités de chasse et de gestion des habitats du cerf de Virginie en Estrie, notamment, la restriction de la taille légale des bois, les plans d'aménagement de ravages et des projets pilotes sur la déprédation en milieu agricole qui visent les populations de cerfs, la qualité de leurs habitats et le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a entamé en 2019 une démarche participative élargie dans le cadre de sa Politique Faune et qu'il a déposé son nouveau plan de gestion du cerf de Virginie 2020-2027;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux fauniques font partie intégrante à la fois de l'aménagement du territoire et du développement économique de la région et que le dialogue entre l'ensemble des acteurs impliqués est primordial à la bonne gestion de la ressource ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 55 et 55.1 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (R.L.R.Q., chap. A-18.1) le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs en partenariat avec la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) peuvent inviter toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire à participer s'ils estiment que leur présence est nécessaire pour assurer une gestion intégrée des ressources et du territoire.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le MFFP et ses partenaires maintiennent les expérimentations sur les modalités de chasse et de gestion des habitats du cerf de Virginie en Estrie, notamment les mesures de gestion innovantes et adapter aux particularités régionales, dans le but de favoriser la qualité des habitats et le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable.

QUE la MRC du Granit transmette au MFFP et à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de l'Estrie la demande de participation de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) aux travaux de la TGIRT de l'Estrie.

QUE la MRC du Granit appuie la demande de participation de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) aux travaux de la TGIRT de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 9.5

##### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT À LIMITER L'ÉROSION

Monsieur Denis Lalumière, président du comité consultatif environnement, mentionne que le document présenté tient compte des commentaires reçus, notamment sur les pentes et l'emprise qui s'avère trop étroite à certains endroits. Il explique le changement de titre du document duquel les mots « EN PROVENANCE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL » ont été retirés afin de ne pas limiter la portée aux secteurs résidentiels, mais bien que le document soit aussi applicable aux secteurs industriels et commerciaux.

#### 2021-59

##### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO 2021-10 VISANT À LIMITER L'ÉROSION

Le maire, monsieur Denis Lalumière, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but d'encadrer la réglementation visant à limiter l'érosion en provenance du secteur résidentiel. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Denis Lalumière, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO 2021-10 VISANT À LIMITER L'ÉROSION » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public. Dans le contexte actuel de la pandémie, une copie du projet de règlement sera mise à la disposition du public sur le site Internet de la MRC du Granit.

#### 9.6

##### CONTRAT AVEC CITAM POUR LA GESTION DES APPELS DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (BFS)

J'informe les maires que le Comité administratif de la MRC a approuvé l'engagement de la firme CITAM pour la prochaine année pour assumer la gestion des appels pendant les heures d'affaires de la MRC concernant la vidange des installations septiques. Quelques municipalités utilisent déjà ce système qui est très apprécié.

#### 9.7

##### DÉPÔT DU CALENDRIER DE CUEILLETTE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2021

Les maires ont reçu, par courrier électronique il y a quelques jours, le calendrier de cueillette de boues de fosses septiques sur le territoire pour l'année 2021.

## 9.8

DÉPÔT DU CALENDRIER DE CUEILLETTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2021

Les maires ont reçu, par courrier électronique il y a quelques jours, le calendrier de cueillette des résidus domestique dangereux sur le territoire pour l'année 2021.

Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine, mentionne que des erreurs ont été relevées par rapport à certaines routes de la municipalité. Des vérifications seront faites à ce sujet.

Monsieur Michel Ouellet, maire de la Municipalité de Lac-Drolet, mentionne que les municipalités ont reçu ce calendrier il y a déjà un bon moment et questionne pourquoi il est déposé si tard au conseil des maires. Des vérifications seront faites à ce sujet.

## 10.0 TRANSPORT

## 10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

## 10.2

ADOPTION DU BUDGET ÉQUILIBRÉ ET APPROUVÉ POUR L'ANNÉE 2021 EN TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF - PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC)**2021-60****ADOPTION DU BUDGET ÉQUILIBRÉ ET APPROUVÉ POUR L'ANNÉE 2021 EN TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF - PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC)**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a un service de transport adapté et collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a mandaté Trans-Autonomie inc. pour en assumer la gestion;

ATTENDU QUE le conseil des maires, par sa résolution no 2021-08 adoptée le 20 janvier 2021, a confirmé au ministère des Transports du Québec son désir de participer au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) afin de contrer les pertes dues à la pandémie;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec demande de recevoir le budget équilibré et approuvé pour l'année 2021 en transport adapté et collectif;

ATTENDU QUE Trans-Autonomie inc. a fourni aux maires budget équilibré et approuvé pour l'année 2021 en transport adapté et collectif et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le budget équilibré pour l'année 2021 en transport adapté et collectif.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC), ainsi qu'à Trans-Autonomie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2021

**2021-61**

**TRANSPORT COLLECTIF, DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DU MTQ POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit offre les services de transport collectif régional depuis 11 ans par le biais de Trans-Autonomie inc.;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, 7 928 déplacements ont été effectués par ce service en prenant en considération la baisse d'achalandage due à la Covid-19 et qu'il est estimé d'effectuer en 2021, environ 8 420 déplacements;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2021, les modalités d'application seront basées sur le programme d'aide d'urgence au développement du transport collectif (PAUTC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC du Granit prévoit contribuer en 2021 pour une somme de 40 814 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers est estimée à 27 365 \$ en 2021 en prenant en considération la perte d'achalandage due à la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires équilibrées 2021 et que les états financiers viendront les appuyer;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au MTQ, une contribution financière de base de 150 000 \$ et l'aide financière à verser en vertu du programme d'aide d'urgence correspondant pour les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 pour le maintien du transport collectif sur son territoire pour l'année 2021.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit déclare avoir l'intention de réinvestir une partie du surplus accumulé d'un montant de 16 754 \$ dans les services de transport collectif régional au cours de l'année 2021 par deux projets pilotes et par un projet régional de logiciel pour la répartition.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Sébastien Godbout de la direction régionale du ministère des Transports ainsi qu'à l'organisme Trans-Autonomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE****11.1****RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre tenue le 7 avril dernier. Plusieurs discussions ont lieu au sujet de la notion de recherche et de sauvetage qui reste à éclaircir.

**11.2****ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ INCENDIE, ANNÉE 2020**

Monsieur Jacques Bergeron, maire de la Municipalité de Milan, questionne où se trouve la municipalité de Milan dans l'échéance du calendrier de visites incendie. Il est entendu que l'information soit vérifiée et qu'une réponse lui soit apportée lors de la prochaine séance.

**2021-62****ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Granit est entré en vigueur le 22 septembre 2012 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE la MRC du Granit et les municipalités du territoire ont réalisé un certain nombre d'actions visant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC et les municipalités qu'elle représente doivent préparer et transmettre un rapport annuel au ministère de la Sécurité publique sur les différentes actions mises de l'avant pour la réalisation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la MRC du Granit pour la période se terminant le 31 décembre 2020;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire pour la période se terminant le 31 décembre 2020.

QU'une copie de la présente résolution ainsi que le rapport annuel soient transmis au ministère de la Sécurité publique.

QU'une copie du rapport annuel d'activités soit publiée sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11.3

---

**ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE –  
VERSION 2 SUITE À LA RÉCEPTION DE SON ATTESTATION DE  
CONFORMITÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE****2021-63****ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE –  
VERSION 2 SUITE À LA RÉCEPTION DE SON ATTESTATION DE  
CONFORMITÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE tel que prescrit par l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* la MRC du Granit a procédé à la révision de son schéma de couverture de risques incendie;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, le 9 décembre 2020 par sa résolution no 2020-232, son projet de schéma de couverture de risques incendie – version 2 et son plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE ledit schéma a été envoyé au ministère de la Sécurité publique en vue de l'obtention de son attestation de conformité;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu, le 19 mars 2021, l'attestation de conformité du ministère de la Sécurité publique du schéma de couverture de risques incendie – version 2 de la MRC suivant les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, et ce, tel que prescrit par l'article 21 de la *Loi sur la Sécurité incendie*;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipule que le schéma adopté par le conseil des maires de la MRC entre en vigueur le 90e jour suivant la réception de l'attestation de conformité délivrée par le ministre ou à une date antérieure fixée par le conseil des maires de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte, sans modification, la version approuvée par le ministère de la Sécurité publique du Schéma de couverture de risques incendie – version 2, et ce, tel que prescrit par l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

QU'un avis indiquant la date d'entrée en vigueur du schéma soit publié dans le journal ainsi que sur le site Internet de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires signifie que son entrée en vigueur soit à compter du 3 mai 2021.

QUE suite à son entrée en vigueur, une copie certifiée conforme du schéma ainsi qu'un résumé de celui-ci seront transmis aux municipalités locales concernées, aux autorités régionales limitrophes et au ministre, et ce, tel que prescrit par l'article 26 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11.4

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**12.0 SERVICE D'ÉVALUATION**

## 12.1

**RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION**

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier. Aucune question n'est posée.

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, un rapport de statistiques démontrant l'évolution sans cesse croissante du nombre de contrats traités au service de l'évaluation. Il est suggéré que ce genre d'information soit communiquée via l'agente aux communications de manière à démontrer que la région est très active.

**13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)**

## 13.1

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG**

Le résumé de la dernière rencontre a été transmis aux maires par courriel, il y a quelques jours.

Madame le préfet rappelle la tenue de l'assemblée générale annuelle le 28 avril prochain à compter de 13 h 30 en virtuel et invite les maires à répondre à l'invitation.

## 13.2

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS**

Madame France Bisson, présidente du comité consultatif loisir, rappelle aux maires qu'ils ont reçu un résumé du projet de conciergerie de plein air – MRC du Granit, en collaboration avec le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, lequel a été transmis par courrier électronique. Le terme « conciergerie » est questionné de nouveau. Madame Bisson ajoute que le terme sera changé avant son déploiement et que cet usage est de nature européenne qui signifie un système d'équipement pour rendre accessible le loisir.

**GABY GENDRON QUITTE LA RENCONTRE (il est 20 h 55)**

## 13.3

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL**

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

## 13.4

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DIFFUSEURS – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL****2021-64****POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DIFFUSEURS – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL**

ATTENDU QUE différents projets d'organismes sur le territoire ont été déposés dans le cadre de la Politique de soutien aux organismes diffuseurs;

ATTENDU QUE le comité consultatif culturel a analysé ces demandes et recommande de participer au financement de certains de ces projets;

ATTENDU QUE la liste desdits projets a été déposée au conseil des maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise le versement des sommes suivantes aux promoteurs, et ce, pour les projets déposés dans le cadre de la Politique de soutien aux organismes diffuseurs pour l'année 2021 :

Promoteur	Montant octroyé
Comité culturel de Lac-Mégantic	28 000 \$
Comité culturel de Piopolis (Festival St-Zénon de Piopolis)	2 000 \$
Commission des arts, de la culture et du patrimoine de Lac-Mégantic	3 500 \$
Festival Songe d'été en musique	2 000 \$ (conditionnel à la poursuite des activités)
Municipalité de Lambton – Concerts Sous le soleil, sous les étoiles	2 500 \$
Galerie d'art du presbytère de Lambton	2 000 \$
<b>Total</b>	<b>40 000 \$</b>

QUE ces montants soient versés à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires 2021 au budget Loisirs et Culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

### 14.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### 14.2

#### PROGRAMMES DE SUBVENTION DE SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2020-2021

Les maires ont reçu, par courriel il y a quelques jours, un tableau montrant les argents distribués sur notre territoire, pour l'année 2020-2021, dans le cadre des programmes de subvention d'amélioration de l'habitat, soit RénoRégion, Petits établissements accessibles et Adaptation de domicile. Ce sont donc 24 dossiers comptabilisant un montant subventionné de 262 561 \$ dont des citoyens de municipalités du territoire ont pu bénéficier. Aucune question n'est posée.

### 14.3

#### REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) DE LA MRC DU GRANIT POUR L'ANNÉE 2020

**2021-65****ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2020 DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU GRANIT (CDC) – PAGIEPS/FQIS DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale;

ATTENDU QUE le PAGIEPS prévoit la distribution de sommes via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le conseil des maires a pris connaissance du rapport annuel du PAGIEPS/FQIS pour l'année 2020-2021, lequel a été déposé par la Corporation de développement communautaire du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel du PAGIEPS/FQIS pour l'année 2020-2021.

QU'une copie du rapport ainsi que de la résolution soit transmise à la Table des MRC de l'Estrie par l'entremise de l'Observatoire estrien en développement des communautés.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Corporation de développement communautaire de Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES
--------------------------

15.1
------

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
--

Aucune rencontre n'a eu lieu.

15.2
------

RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS
------------------------------------

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, de l'information en lien avec les actions dans le cadre de la Politique pour un territoire accueillant et inclusif de la MRC. Aucune question n'est posée.

15.3
------

RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE
---

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le résumé des décisions et informations de la rencontre du 25 mars 2021.

Des questions sont posées en regard du dossier de demande de la MRC Brome-Missisquoi d'intégrer le territoire de l'Estrie.

Madame Julie Morin ajoute qu'il a été question du dossier du journal La Tribune au sujet du manque de couverture régionale.

15.4

---

#### PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC

Madame France Bisson fait un résumé des dernières rencontres. Elle souligne l'avancement des travaux qui prendront fin prochainement et remercie le personnel de la MRC ainsi que tous les collaborateurs qui y ont participé, de bonnes idées ont été présentées.

15.5

---

#### ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – FRR VOLET 2

##### **2021-66**

##### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – FRR VOLET 2**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a signé, le 31 mars 2020, une entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC pour les années 2020- 2024;

ATTENDU QUE ladite entente stipule que la MRC a l'obligation d'élaborer une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer ses milieux de vie;

ATTENDU QU'un projet de Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC du Granit a été élaboré en collaboration avec le comité administratif de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a recommandé, par sa résolution C.A. 2021-59, au conseil des maires de la MRC du Granit d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2024 – FRR Volet 2;

ATTENDU QUE le conseil des maires a pris connaissance de ladite Politique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2024 – FRR Volet 2.

QUE la présente politique soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, tel que prévu à l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la présente politique soit transmise à la Société de développement économique du Granit afin que l'équipe prenne connaissance de son contenu et s'assure du respect de son application et de sa mise en oeuvre.

QUE la présente politique soit rendue disponible sur le site Internet de la MRC du Granit, et ce, tel que prévu à l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024 – FRR VOLET 2

Sonia explique à l'intérieur de la précédente une env. de fonds est réservée pour projets municipaux et MRC. Donc pour le fonctionnement de ces fonds et sera mis sur le site Internet. 1,5 million investis dans cette politique

**2021-67**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024 – FRR VOLET 2**

ATTENDU QUE le comité administratif a élaboré une Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – FRR Volet 2 découlant de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2024 – FRR Volet 2;

ATTENDU QUE la présente Politique sera applicable en regard des sommes reçues du FRR-Volet 2 dont une partie est attribuée à l'enveloppe « Projet municipal » totalisant 1 500 000 \$ sur 5 ans, soit 2020-2024;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a recommandé au conseil des maires, par sa résolution C.A. 2021-60, d'adopter la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – FRR Volet 2 dans le cadre du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le conseil des maires a pris connaissance de ladite Politique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – FRR Volet 2.

QUE la présente politique soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, tel que prévu à l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la présente politique soit transmise à la Société de développement économique du Granit afin que l'équipe prenne connaissance de son rôle d'accompagnement des municipalités dans le cadre des projets municipaux.

QUE la présente politique soit rendue disponible sur le site Internet de la MRC du Granit, et ce, tel que prévu à l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.7

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES DE L'ENVELOPPE A (ANNEXE 2) - POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020 – 2024

**2021-68**

**ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES DE L'ENVELOPPE A (ANNEXE 2) - POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020 – 2024**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – Volet 2;

ATTENDU QUE ladite Politique est applicable en regard des sommes reçues du FRR-Volet 2 dont une partie est attribuée à l'enveloppe « Projet municipal » totalisant 1 500 000 \$ sur 5 ans, soit 2020-2024;

ATTENDU QUE l'enveloppe « Projet municipal » est séparée à son tour en 3 enveloppes distinctes;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, par sa résolution no 2020-218, la répartition des sommes des 3 enveloppes, soit la A, B et C;

ATTENDU QUE l'enveloppe A est celle réservée par municipalité pour la réalisation d'un projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte l'annexe 2 à la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – Volet 2 représentant les montants répartis par municipalité pour la somme attribuée à l'enveloppe A pour les années 2020 – 2024 en regard des sommes reçues du Fonds régions et ruralité Volet 2.

QUE la présente annexe e soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la présente annexe soit transmise à la Société de développement économique du Granit afin que l'équipe prenne connaissance dans le cadre de son accompagnement des municipalités pour des projets municipaux.

QUE la présente annexe soit rendue disponible sur le site Internet de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.8

COMPOSITION DU COMITÉ DE CONFORMITÉ – FRR VOLET-2, PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024

### **2021-69**

### **COMPOSITION DU COMITÉ DE CONFORMITÉ – FRR VOLET-2, PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024**

ATTENDU QUE la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – Volet 2 de la MRC du Granit prévoit que les projets afférents qui seront déposés seront analysés par un Comité de conformité;

ATTENDU QUE ladite Politique prévoit que le Comité de conformité soit formé de : la direction générale de la MRC, la direction de la SDEG, le préfet, 1 administrateur non-élu du conseil d'administration de la SDEG et 1 maire du comité administratif de la MRC et 1 maire substitut du comité administratif de la MRC;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a recommandé au conseil des maires de la MRC du Granit d'approuver la composition du Comité de conformité de la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – Volet 2 de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a recommandé au conseil des maires de la MRC du Granit que les membres du comité administratif composant le Comité de conformité soient : madame France Bisson, maire du comité

administratif ainsi que monsieur Gaby Gendron à titre de maire substitut du comité administratif;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la composition du Comité de conformité de la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – Volet 2 de la MRC du Granit, soit : la direction générale de la MRC, la direction de la SDEG, le préfet, 1 administrateur non-élu du conseil d'administration de la SDEG et 1 maire du comité administratif de la MRC et 1 maire substitut du comité administratif de la MRC.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme approuve que les membres du comité administratif nommés pour composer le Comité de conformité soient : madame France Bisson, maire du comité administratif ainsi que monsieur Gaby Gendron à titre de maire substitut du comité administratif.

QUE la présente résolution soit envoyée au conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit pour nomination d'un de ses membres non élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------------------------

16.1

COMPTES À PAYER
-----------------

**2021-70**

**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Mars 2021	11 304,72 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MARS 2021
--

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de mars 2021. Aucune question n'est posée.

16.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-08 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS AU COMITÉ ADMINISTRATIF

**2021-71**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-08 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS AU COMITÉ ADMINISTRATIF**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté le 16 janvier 2008 son règlement no 2008-06 formant le comité administratif de la MRC;

ATTENDU QUE conformément à l'article 237.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil des maires de la MRC du Granit peut, par règlement, déléguer au comité administratif tout ou partie de ses pouvoirs prévus par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'exception de l'adoption d'un règlement, d'un projet de règlement ou d'un document accompagnant l'un ou l'autre;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté le 16 mars 1994 son règlement no 94-03 concernant le pouvoir au comité administratif d'approuver ou de désapprouver les plans et règlements d'urbanisme ainsi que les règlements modificateurs des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE conformément à l'article 124 du Code municipal du Québec, le conseil des maires de la MRC du Granit peut, par règlement, déléguer au comité administratif l'une quelconque des compétences qu'il est habilité à exercer par résolution;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit juge à propos d'élaborer un règlement regroupant les pouvoirs délégués au comité administratif;

ATTENDU QU'un avis de motion visant l'adoption du présent règlement a été donné à la séance du conseil des maires du 17 mars 2021;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le Règlement no 2021-08 relatif à la délégation de certains pouvoirs au comité administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC

J'explique qu'une modification doit être faite par rapport à la version du document que les maires ont reçu. J'explique que l'article 5 aurait dû être supprimé puisqu'il est en trop. Ce qui signifie que les articles 6 et 7 deviendront les articles 5 et 6.

**2021-72**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* le conseil de la MRC doit fixer par règlement, la rémunération du préfet et de ses autres membres.

ATTENDU QUE le conseil de la MRC juge opportun de remplacer le *Règlement numéro 2013-14 relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil et des comités de la MRC*;

ATTENDU QUE conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 28 novembre 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par le membre du conseil ayant donné cet avis de motion lors de cette même séance;

ATTENDU QUE conformément à l'article 9 de la Loi, un avis a été publié dans le journal l'Écho de Frontenac en date du 5 décembre 2018 et affiché à l'hôtel de ville des municipalités de la MRC, et ce, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du projet de règlement, une modification a été apportée soit la suppression de l'article 5, qui ne devait pas s'y trouver, et par conséquent, la modification des numéros des articles 6 et 7 pour qu'ils soient dorénavant lus comme étant les articles 5 et 6;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le Règlement no 2021-09 modifiant le règlement no 2018-16 relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil et des comités de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

---

RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT DE L'ANNÉE 2020

**2021-73**

**RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DU GRANIT DE L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé aux maires son rapport annuel pour l'année 2020 et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel de la MRC du Granit de l'année 2020.

QUE ledit rapport soit rendu disponible sur le site Internet de la MRC.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit remercie l'équipe de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

---

VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

J'informe les maires que la procédure de vente d'immeubles pour non-paiement de taxes est maintenue en attente de directives. Le gymnase du Centre sportif Lac-Mégantic a été réservé afin de tenir la vente.

16.7

---

**BÂTIMENT**

Aucun sujet à traiter.

16.8

---

**ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AGENT.E ADMINISTRATIF.IVE**

J'informe les maires que la candidate a été choisie pour le poste d'adjointe à la direction générale et qu'un poste d'agent administratif est ouvert. L'adjointe à la direction générale sera madame Sarah Orichefsky. En ce qui concerne le poste d'agent administratif, il est présentement en affichage à l'interne et des curriculums vitae de l'externe ont été reçus.

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS
--------------------------

**COGESAF :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**COBARIC :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Ressourcerie du Granit :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Centre universitaire des Appalaches :**

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

**Comité 3 MRC/RICEMM :**

Monsieur Pierre Brosseau fait un résumé de la dernière rencontre.

**Comité 2025**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

18.0 PROJET ÉOLIEN
--------------------

18.1

---

**PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI**

Le rapport de production du mois de mars 2021 a été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours. Aucune question n'est posée.

19.0 VARIA
------------

### **Invitation 7@9 – Rencontre des acteurs de développement locaux**

Madame le préfet rappelle la tenue d'une rencontre des acteurs de développement locaux en virtuel le 27 avril prochain, pour laquelle ils ont reçu l'invitation. Elle mentionne que cette rencontre remplacera celle du « brunch des élus » des autres années dans le contexte de la pandémie.

### **Rencontre MTQ**

Madame le préfet rappelle la tenue d'une rencontre prochainement avec les représentants du ministère des Transports. Elle rappelle aux maires qu'ils doivent faire parvenir leurs questions pour demain.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
---------------------------

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel [secretariat@mrcgranit.qc.ca](mailto:secretariat@mrcgranit.qc.ca) de la MRC.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
---------------------------

### **2021-74**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 21 avril 2021 soit levée, il est 21 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 21 avril 2021, et ce pour les résolutions 2021-57, 2021-64 et 2021-70.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale